



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/50/309
25 juillet 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS/ESPAGNOL

Cinquantième session
Point 58 de l'ordre du jour provisoire*

ÉDUCATION ET INFORMATION EN MATIÈRE DE DÉSARMEMENT

Rapport du Secrétaire général

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	2
II. RÉPONSES REÇUES DES GOUVERNEMENTS	2
Cuba	2
Estonie	4
Japon	4
III. RÉPONSES REÇUES DES ORGANISATIONS GOUVERNEMENTALES INTERNATIONALES	5
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture	5

* A/50/150.

I. INTRODUCTION

1. Le 16 décembre 1993, l'Assemblée générale a adopté la résolution 48/64, intitulée "Éducation et information en matière de désarmement", dans laquelle l'Assemblée a remercié le Secrétaire général des rapports qu'il a présentés conformément aux résolutions 44/123 et 46/27; invité les États Membres et les organisations internationales gouvernementales et non gouvernementales, ainsi que les établissements d'enseignement pour la paix et le désarmement, à redoubler d'efforts pour donner effet au paragraphe 106 du Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, et à présenter au Secrétaire général un rapport sur les mesures qu'ils ont prises à cette fin; et prié le Secrétaire général de présenter ces rapports à l'Assemblée à sa cinquantième session.

2. Conformément à cette demande, le Secrétaire général a, dans une note verbale datée du 15 mars 1995, demandé aux États Membres de lui fournir des informations sur la question avant le 30 avril 1995. Les informations reçues des gouvernements sont reproduites à la section II ci-dessous. Les informations supplémentaires qui pourraient être reçues des États Membres seront publiées dans un additif au présent rapport.

3. En outre, des demandes d'informations en matière d'éducation pour le désarmement, datées du 15 mars 1995, ont été adressées à des organisations internationales gouvernementales intéressées par le sujet. La seule réponse reçue à ce jour figure à la section III ci-dessous.

II. RÉPONSES REÇUES DES GOUVERNEMENTS

CUBA

[Original : espagnol]
[10 mai 1995]

1. Les activités relatives à l'éducation et à l'information en matière de désarmement jouent un rôle décisif dans la réalisation des objectifs de plus en plus ambitieux fixés dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationale.

2. Dans cette perspective, Cuba a déployé des efforts soutenus et intensifs pour donner aux fonctionnaires, aux experts militaires, aux spécialistes et à l'ensemble de la population une meilleure connaissance du désarmement. Les résultats s'avèrent très encourageants. Les principales activités menées à bien dans ce domaine ont été les suivantes :

a) Création du Centre d'études sur le désarmement et la sécurité internationale du Ministère des forces armées. Le Centre, qui rassemble pour le moment plus de 20 experts militaires en désarmement et sécurité internationale, réalise des études à moyen et long terme et participe à des ateliers, des séminaires et autres rencontres sur ces thèmes, aux niveaux national et international. Ses spécialistes contribuent à la rédaction de thèses et de mémoires de fin d'études, à des travaux de recherche, etc., en qualité de directeurs de recherche ou de membres du jury. Le Centre dispense une formation

/...

supérieure en désarmement et sécurité internationale et collabore avec d'autres établissements et organismes internationaux spécialisés. Le Gouvernement cubain est d'avis que l'action menée pour favoriser, au sein des forces armées, le débat et la réflexion sur des thèmes liés au désarmement et à la sécurité internationale améliore sensiblement l'information et la préparation spéciale de cet important secteur de la société, directement lié à l'élaboration et l'exécution de la politique nationale en matière de désarmement;

b) Organisation de cours sur les instruments internationaux relatifs au désarmement, notamment la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction et la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction, dans le cadre de programmes d'enseignement supérieur. À la seule Université de La Havane, par exemple, l'enseignement de troisième cycle a offert les cours suivants en 1994 :

i) Cours sur la sécurité biologique et la Convention sur les armes biologiques à l'intention des techniciens de laboratoire de microbiologie (20 heures, décembre 1994);

ii) Cours sur la sécurité biologique et la Convention sur les armes biologiques ouvert aux titulaires d'un diplôme en microbiologie, biochimie, biologie, médecine et domaines connexes (40 heures, décembre 1994-janvier 1995). Durant l'année universitaire 1993-1994, à la faculté de biologie de l'Université de La Havane, les étudiants ont présenté des mémoires de licence et de maîtrise et d'autres travaux de recherche consacrés à divers aspects de la Convention sur les armes biologiques;

c) Dans le cadre de l'information et de l'éducation en matière de désarmement, le Centre vétérinaire d'intervention en cas de catastrophe réalise un important programme pilote : il propose aux vétérinaires et aux membres des professions connexes une formation du niveau des deuxième et troisième cycles, comprenant l'étude des dispositions fondamentales de la Convention sur les armes biologiques et de la Convention sur les armes chimiques; depuis sa création, il a dispensé une formation du premier cycle à 1 691 diplômés et une formation de troisième cycle à 871 spécialistes. Le matériel pédagogique utilisé comprend des manuels qui consacrent plusieurs chapitres aux conventions citées;

d) Organisation de conférences sur des thèmes liés au désarmement et à la sécurité internationale, animées par des spécialistes de l'Institut de la défense nationale;

e) Élaboration et publication d'articles de fond dans la presse nationale, visant à donner à la population une meilleure connaissance des aspects essentiels du désarmement;

f) En 1995 (du 14 au 16 mars), Cuba a accueilli le Séminaire régional relatif à l'application sur le plan national de la Convention sur les armes chimiques, auquel ont participé plus de 20 pays et des organisations internationales. Les questions traitées à cette occasion ont été largement

diffusées à l'échelle nationale, à travers la presse, des tables rondes, des réunions, etc. De nombreux représentants des différents organismes nationaux actifs dans ce domaine étaient également présents.

ESTONIE

[Original : anglais]
[22 mai 1995]

1. Le territoire de l'Estonie a été occupé pendant longtemps par les forces armées de l'ex-Union des Républiques socialistes soviétiques, puis, à partir de 1992, par les forces armées de la Fédération de Russie. Se fondant sur le droit international, l'Estonie s'est employée par des moyens pacifiques à obtenir le retrait des forces d'occupation. Le retrait des forces armées russes s'est achevé le 31 août 1994, et plus de 700 installations militaires ont alors été fermées. Tous les aéroports militaires ont été abandonnés et toutes les armes offensives retournées à la Fédération de Russie. L'Estonie a été complètement désarmée.

2. Tout pays indépendant dispose de forces de défense; c'est pourquoi l'Estonie a mis en place une structure défensive minimale, qui compte actuellement 5 300 hommes.

3. L'occupation étrangère a suscité une forte opposition au service militaire, qui s'est propagée à toute la population entre 1988 et 1991. Par conséquent, il ne nous semble pas nécessaire de lancer une nouvelle campagne nationale en faveur du désarmement.

4. L'Estonie se sent profondément concernée par ces questions et espère que ses voisins entreprendront aussi vite que possible les programmes de désarmement annoncés.

JAPON

[Original : anglais]
[28 avril 1995]

1. Le Gouvernement japonais tient à ce que le programme d'initiation aux questions sociales du premier cycle de l'enseignement secondaire ainsi que les programmes d'instruction civique de l'enseignement secondaire comportent des cours sur l'importance de la paix dans le monde et sur les principes de paix inscrits dans la Constitution japonaise.

2. Plus précisément, les cours de sixième année décrivent le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans l'instauration de la paix parmi la communauté internationale. Les élèves apprennent l'importance de la paix et le rôle du Japon dans le monde. Les moyens dont dispose l'ONU pour résoudre les problèmes auxquels est confrontée l'humanité, par exemple la réduction des armes nucléaires, font partie des sujets abordés.

3. Le programme d'instruction civique du premier cycle de l'enseignement secondaire encourage les élèves à approfondir le sens du pacifisme inscrit dans

/...

la Constitution japonaise et à étudier ce qui touche à la sécurité et à la défense du Japon. Une attention particulière est accordée à la menace que représentent les armes nucléaires, et l'on tente de développer chez les élèves la conviction profonde qu'une coopération est nécessaire pour empêcher la guerre et instaurer la paix dans le monde.

4. Dans le deuxième cycle d'enseignement secondaire, le programme d'instruction civique aborde des questions comme les armes nucléaires et le désarmement pour la promotion de la paix, s'efforce d'enseigner aux élèves l'importance de la solidarité entre individus du monde entier et les encourage à considérer le rôle du Japon et le mode de vie japonais dans un contexte international.

5. Les cours d'économie politique décrivent la position du Japon et sa contribution à la paix mondiale et au bien-être de l'humanité, et traitent des sujets intéressant la communauté internationale, par exemple le désarmement, la démographie et l'appartenance ethnique.

6. Il n'existe pas d'organisations non gouvernementales qui s'occupent exclusivement de l'éducation et de l'information du public dans ce domaine.

III. RÉPONSES REÇUES DES ORGANISATIONS GOUVERNEMENTALES INTERNATIONALES

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

[Original : anglais]
[16 mai 1995]

1. Bien que l'UNESCO ne s'occupe pas directement de l'éducation et de l'information en matière de désarmement, son nouveau Programme pour une culture de la paix concerne le passage d'une culture de la guerre à une culture de la paix, qui inclut obligatoirement le désarmement.

2. Au cours de la première réunion consultative du Programme pour une culture de la paix, qui s'est tenue au siège de l'UNESCO du 27 au 29 septembre 1994, il a été recommandé que le programme s'attache entre autres à promouvoir une économie de la paix. Il est déclaré dans le rapport de la réunion :

"Le complexe militaro-industriel est la dernière d'une longue série d'institutions de guerre qui ont apporté puissance et profits économiques. Pourquoi pas une 'industrie de paix' dans laquelle la paix serait une entreprise profitable et une alternative 'attrayante'? Pour convertir une économie fondée sur le militaire en une économie civile, il faut examiner toutes les composantes du complexe militaro-industriel et leur trouver des solutions de rechange.

Le processus du passage à une culture de la paix verra la réaffectation de ressources, auparavant drainées par la culture de la guerre, au bénéfice du développement humain et de programmes sociaux amenant l'éducation, la tolérance, le respect des identités culturelles et la fin du commerce des armes."

3. Le Programme pour une culture de la paix collabore avec les autres organisations internationales qui travaillent dans le domaine du désarmement, par le biais de son réseau d'information et de coordination. Il participe ainsi à des rencontres telles que la réunion du Comité spécial ONG pour le désarmement, tenue à l'UNESCO le 24 février 1995, qui a reconnu que le Programme faisait partie intégrante de l'action pour le désarmement et a conclu que l'initiative en faveur d'une culture de la paix constituait une nouvelle démarche importante capable de contribuer à la prévention des conflits et à la consolidation de la paix après les conflits.

4. L'UNESCO et l'Organisation des États américains ont organisé les 3 et 4 avril 1995 un Symposium interaméricain sur la sécurité pour la paix, qui concernait aussi la coopération avec d'autres organisations internationales.
